NL/SS

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

STATIONNEMENT

RUE BARBES (R.D.150A)
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT qu'un évènement festif à l'initiative de l'association Ne Rougissez Pas va se dérouler le samedi 22 juillet 2023 sur la place du huit mai 1945 devant le local de la Tracterie de la cité des Longs Sillons sise 3 place du huit mai 1945,

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer la mesure suivante **rue Barbès** à compter du **21 juillet 2023** à **14 heures** jusqu'au **22 juillet 2023** à **23 heures :**

- **Interdiction de stationner** en face du N°10 bis.

ARTICLE 2 :

DECIDE d'appliquer la mesure suivante **place du huit mai 1945** le **22 juillet 2023** de **7 heures** à **19 heures :**

- **Interdiction de stationner aux vélos et 2-roues motorisés** au droit et en face du N°3 (devant le local de la Tracterie),
- **Neutralisation de la piste cyclable** située devant le local de la Tracterie.

ARTICLE 3 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité du Service Maintenance Travaux de Voirie – Direction des Espaces Publics de la Ville d'Ivry-sur-Seine.

IVRY s/SEINE
Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 4 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 5 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- Monsieur le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur l'Officier commandant la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE - d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur le Directeur du SAMU,
- Monsieur le Responsable du S^{ce} Entretien et Exploitation – Direction Voirie et Mobilités du Conseil Départemental du Val de Marne,
- DTSP (voies départementales),
- RATP,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Le Collectif Ne Rougissez Pas – 66 bis rue Marat – 94200 Ivry-sur-Seine,
- Direction de la Démocratie et de l'Action Citoyenne – Service Partenariat avec la vie associative.

FAIT EN MAIRIE, LE 19 JUIL 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Sarah Misslin
Adjointe au Maire

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 152 (Val-de-Marne)

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 152 (Val-de-Marne)

Nathalie Leberthon

PUBLIE SUR Ivry94.fr
LE 20 JUIL 2023